ASPTT MARSEILLE - Saison sportive 2025/2026
du 1er août 2025 au 31 juillet 2026

MODALITES DES INSCRIPTIONS EN LIGNE SUR LA PLATEFORME COMITI PRESTATAIRE DE L'ASPTT MARSEILLE

Association Sportive Loi 1901

La réservation et/ou la préinscription est impossible

Contact problème technique : aspttmarseille.comti@gmail.com
Contacts des activités en ligne à la fin de ce document

Pour les autres activités, non accessible en ligne, vous rapprochez du secrétariat correspondant coordonnées sur LE SITE INTERNET marseille.asptt.com

1ère ETAPE

Créer un compte "famille" https://aspttmarseille.comiti-sport.fr/ et renseignez sur le formulaire de création de compte les coordonnées du responsable légal (le père, la mère ou le représentant légal)
Une fois le profil créé, cliquez sur votre nom en haut à droite puis **"Mon profil et inscriptions**" et "**Ma famille** "Ajouter une personne" pour saisir les informations sur votre/vos enfant(s), votre conjoint(e).
ATTENTION : les enfants doivent être obligatoirement rattachés au compte de leur représentant légal (Et non sous le compte d'un parent tiers ou d'amis). En votre qualité de responsable légal, vous serez tenu responsable des enfants que vous avez déclarés sous votre compte. Merci de bien notifier, pour toutes les personnes que vous rajoutez sous votre compte : les noms et prénoms, dates de naissance déclarés à l'Etat Civil.

2ème ETAPE - CERTIFICAT MEDICAL ET/OU QUESTIONNAIRE DE SANTE

A/ POUR LES MAJEURS (18 ans et plus) – 1ère adhésion

Le certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive de moins de trois mois est exigé pour la délivrance d'une licence sportive pour toute adhésion au sein d'un club sportif comme l'exige la Loi, si vous pratiquez plusieurs activités, les faire notifier sur le certificat médical qui doit être signé et tamponné par le Médecin, il est à télécharger dans son espace dédié sur le profil de la personne pratiquant une activité sportive. Un contrôle rigoureux est effectué.
Ensuite : présentation obligatoire du questionnaire de santé à chaque changement de saison sportive jusqu'à la date anniversaire pour le renouvellement du certificat médical

B/ POUR LES ENFANTS MINEURS (le certificat médical n'est plus obligatoire sauf pour certaines fédérations sportives)

- **Mineur ➔ présentation obligatoire du questionnaire de santé à chaque saison sportive**

Pour accéder au profil COMITI de l'enfant, cliquez sur votre nom en haut à droite puis "Mon profil et inscription" et enfin sur "Modifier" à côté du Prénom NOM de votre enfant.
Le questionnaire de santé doit être téléchargé dans **l'espace dédié** et **ENREGISTRER**.
ATTENTION, si cette étape n'est pas renseignée, vous ne pourrez pas faire l'inscription si l'obligation du certificat médical ou du questionnaire de santé est notifiée sur l'offre COMITI.

3ème ETAPE - INSCRIPTION ET PAIEMENT le paiement par chèque bancaire n'est plus accepté pour les inscriptions en ligne

"En vertu de l'article 9 des statuts de l'ASPTT Marseille la cotisation versée à l'association est acquise"

Nous vous informons que les facilités de paiement que l'ASPTT Marseille vous octroie ne sont en aucun cas une obligation et que vous êtes tenus d'avoir la provision nécessaire pour payer toute cotisation.

Procéder à l'inscription sur l'activité souhaitée et au paiement par CB en 1 fois ou en 3 fois sans frais.
Votre paiement passe par le prestataire **COMITI/Monetico**, ces derniers nous reversent vos cotisations en début et en milieu de mois. Votre cotisation est ensuite imputée sur notre comptabilité, les remboursements (sous réserve et sous certaines conditions) sont assujettis à l'encaissement complet de votre cotisation.

Votre paiement en 3 fois (attention vérifier la date de fin de validité de votre CB) ***: Exemple : si vous faites le 1er paiement le 2 mai 2025, les deux autres paiements seront le 2 juin 2025 et le 2 juillet 2025. Attention : vérifier au préalable la date de validité de votre CB.***
Il vous engage au même titre qu'un crédit et l'ASPTT Marseille se réserve le droit d'engager des poursuites pour non-paiement et d'interdire l'accès aux activités si non régularisation.

Attention : si vous n'accédez pas au paiement en trois fois, merci de nous transmettre un mail afin que nous puissions vous programmer vos échéances.

Si vous désirez payer par **chèque vacances (Connect compris) ou coupon sport** : ils doivent être obligatoirement adressés ou déposés au siège de l'ASPTT Marseille "Comiti" entrée n°1 Port de la Pointe Rouge 13008 Marseille et vous devez notifier dans votre envoi, pour qui et à quelle activité ce paiement intervient.

Attention : si pour une raison ou une autre votre paiement par CB a été refusé, votre panier est annulé automatiquement, il faudra refaire l'inscription.
A notre niveau nous n'avons aucun accès à la partie paiement bancaire sur Comiti vous rapprocher de votre banque.

4ème ETAPE :

Une fois votre inscription vérifiée, votre paiement enregistré, vous recevrez un mail automatique de confirmation. Cette validation est assujettie à l'encaissement complet de votre paiement (Les paiements en 3 fois sont également validés sous conditions du paiement des 3 échéances).

La licence/assurance PREMIUM de la fédération « FSASPTT » sera demandée et transmise directement via notre Fédération par mail.

Les licences de toutes les autres fédérations (exemple : Volley, handball…) sont directement gérées par le secrétariat de ces activités.

ATTENTION !
TOUTES INSCRIPTIONS SANS CERTIFICAT CONFORME, QUESTIONNAIRE DE SANTE OU PAIEMENT NE SERONT PAS VALIDEES
TOUS PANIERS EN COURS NE CERTIFIE PAS QUE VOTRE INSCRIPTION EST ACQUISE, SI LE PAIEMENT N'INTERVIENT PAS AVANT LE DEBUT DE LA REPRISE DES COURS/STAGES, VOTRE INSCRIPTION N'EST PAS PRISE EN COMPTE.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

- **Si vous faites une seconde inscription sur COMITI** pour les activités qui dépendent de la licence FSASPTT PREMIUM, cette dernière est déduite automatiquement, vous n'avez rien à faire
- Si vous avez obtenu un **avoir** sur COMITI, constituez votre panier normalement, cliquer sur payer, la déduction de l'avoir est automatique
- **Justificatif d'adhésion**, via votre compte et l'onglet "Mes paiements" sous chaque panier payé vous avez accès au justificatif d'adhésion, il faut que vous ayez payé l'intégralité, vous cliquez et vous téléchargez votre justificatif.
- **Nous mettons en place certaines remises qui se génèrent automatiquement (Exemple : "Remise fratrie") pour en bénéficier, dans le panier doit apparaître tous vos enfants, dans le cas contraire la remise ne peut pas s'appliquer.**
- **Si vous avez payé votre panier, nous ne pouvons plus intervenir dessus, donc avant de payer vérifier bien vos choix, nous pouvons uniquement changer les offres.**

Pour certaines réduction/geste commercial, nous devons intervenir directement sur votre panier : **attention ne payer pas votre panier, le notifier "PANIER EN ATTENTE"**, informer le responsable afin qu'un contrôle soit fait et qu'il puisse intervenir sur votre panier pour l'application de la (les) réduction/geste commercial, ensuite il vous sera adressé un "Click and Pay" par mail automatique pour le paiement en ligne.

Pour votre information

Aucun remboursement ne sera octroyé, sauf cas exceptionnels et des frais de gestion de 10 € seront retenus (dans le remboursement seront déduits le droit statutaire et la (les) licence(s) sportives non remboursables)

- Annulation de l'adhésion (si le dossier n'a pas été traité en comptabilité)
- Longue maladie avec certificat médical daté, signé et tamponné par le médecin en original
- Mutation professionnelle – copie obligatoire du justificatif notifiant la mutation avec la mention certifiée conforme à l'original daté et signé par la personne concernée
- Cas exceptionnel justifié et soumis au préalable à l'approbation de la direction du club.

PRISE EN CHARGE COLLECTIVITES/ETAT/CE ACCEPTEE PAR L'ASPTT Marseille
Uniquement affecté aux adhésions annuelles

ATTENTION : le cumul des prises en charge est à concurrence du montant à payer
Si on doit vous déduire un montant de votre panier – NE PAS LE PAYER – choisir "Panier en attente" et transmettre les documents sur le mail du contact de votre activite

CMCAS : par convention 2020/2021 vous pouvez prétendre à une prise en charge pour les stages multisports du Pôle Loisir Santé (dans la limite des places disponibles), à savoir : - 50 € sur la semaine en journée complète et - 25 € la semaine en demi-journée.
Constituer votre inscription, ne payer pas votre panier le notifier "PANIER EN ATTENTE", transmettre votre attestation CMCAS au responsable afin qu'un contrôle soit fait et qu'il puisse intervenir sur votre panier pour l'application de la (les) réductions, ensuite il vous sera adressé un "Click and Pay" par mail automatique pour le paiement en ligne.
Vous avez aussi un tarif préférentiel à la section voile : 04.91.16.35.93 voile.marseille@asptt.com

Carte Cjeune (collégien - ne pas oublier de l'activer),
Par défaut le montant maximum de 100 € sera demandé, si vous souhaitez un autre montant, il faudra le notifier par mail au responsable de votre activité.
Une fois la carte scannée, c'est le prestataire du Département qui contrôle, valide et reverse l'argent à l'ASPTT Marseille qui vous fera un remboursement. Les délais sont variables et dépendent du versement de la subvention dudit prestataire.
Cette prise en charge peut être déduite de votre panier, transmettre la copie de la carte et le montant à prendre sur le mail du correspondant de votre activité – Attention dans ce cas ne pas payer votre panier le notifier "PANIER EN ATTENTE"

Carte Epass (lycéen - Région Sud - ne pas oublier de l'activer)
Les jeunes de moins de 26 ans (Agés entre 13 et 25 ans) scolarisés en région PACA.

Une fois la carte traitée par nos soins (A savoir les 20 € dédié au sport), c'est le prestataire de la Région Sud qui contrôle, valide et reverse l'argent à l'ASPTT Marseille qui vous fera un remboursement. Les délais sont variables et dépendent du versement de la subvention dudit prestataire.
Cette prise en charge peut être déduite de votre panier, transmettre la copie de la carte sur le mail du correspondant de votre activité – Attention dans ce cas ne pas payer votre panier le notifier "PANIER EN ATTENTE"

CAF - Le Pass'Sport Loisirs et Culture
C'est une aide financière, sous forme de chèques qui vise à faciliter l'accès des enfants, **âgés de 3 à 11 ans,** aux activités sportives, de loisirs et culturelles. Cette aide est une aide locale, décidée par le Conseil d'Administration de la Caf des Bouches-du-Rhône
Ils doivent être obligatoirement adressés ou déposés au siège de l'ASPTT Marseille "Comiti" entrée n°1 Port de la Pointe Rouge 13008 Marseille et vous devez notifier dans votre envoi, pour qui et à quelle activité ce paiement intervient. A réception ils seront notifiés sur votre panier en cours et si solde dû à payer vous recevrez un mail automatique pour payer le solde.

Le Pass'Sport du gouvernement 2025 pour une adhésion annuelle uniquement
Suite à de nombreuse utilisation au sein d'autres structures, cette aide ne pourra pas être déduite de votre panier sans au préalable l'envoi d'un chèque de caution à l'ASPTT Marseille "Comiti" entrée n°1 Port

de la Pointe Rouge 13008 Marseille et vous devez notifier dans votre envoi, pour qui et à quelle activité ce paiement intervient, notifier au dos du chèque CAUTION, ordre du chèque ASPTT MARSEILLE

Présentation de la copie du mail reçu contenant le code de chaque bénéficiaire et un RIB, sans cela, la demande ne sera pas traitée au niveau de l'ASPTT Marseille.

Les Pass'sport sont traités pour le 15 décembre 2025 dernier délai.

Pour les Comités d'entreprise

L'ASPTT Marseille n'établit aucun devis/facture, aucune facture pro-forma, vous constituez votre inscription, vous payez, vous télécharger votre justificatif de paiement via votre panier une fois ce dernier validé par nos soins, vous téléchargez un RIB dans l'espace dédié documents sous le compte du pratiquant de l'activité, le règlement du CE à l'ordre de l'ASPTT MARSEILLE devra être adressé à l'ASPTT Marseille - COMITI - Entrée n°1 Port de la Pointe Rouge, avec le nom et prénom, et l'activité pratiquée par l'adhérent (celui/celle qui pratique l'activité), à réception de la prise en charge de votre CE vous serez remboursé ou sur votre demande un avoir sera généré sur COMITI.

Si nous devons servir des documents, les transmettre à marseille@asptt.com

---

Le club n'accepte pas les chèques CESU

LE CLUB ne fait pas de CERFA pour les impôts pour le paiement d'une adhésion ou d'un stage sportif ou d'une compétition, ce n'est pas un DON.

LES REMBOURSEMENTS SERONT OPERES EN TEMPS UTILE ET AU PLUS TARD A LA FIN DE L'EXERCICE COMPTABLE FIXE AU 31 AOUT 2026 SI LA COTISATION A ETE ENCAISSEE INTEGRALEMENT.

VOS CONTACTS DES ACTIVITES SPORTIVES SUR LA PLATEFORME COMITI

- **ATHLETISME – TRIATHLON – NORDIC WALKING**

  0681884483 - lehmann.yves@orange.fr

- **ARTS MARTIAUX**

  07.68.52.07.45 – aspttartsmartiaux@gmail.com

- **CHEERLEADING**

  06.50.75.45.19 cheerleading.marseille@asptt.com

- **CYCLOTOURISME**

  06 79 75 76 54 - npp.rimini@wanadoo.fr

- **HANDBALL**

  handball.marseille@asptt.com

- **LONGE COTE**

  plombardo.aspttmarseille@gmail.com

- **POLE LOISIR SANTE – ENFANTS et ADULTES**

  Pratique sportive et organisation des activités ("Kidisport", stage sportif multiports)
  06 77 90 77 04 poleloisirsante.marseille@asptt.com

  Partie SANTE – organisation sportive (autisme, sport santé)
  06.71.27.30.03 - santehandicap.marseille@asptt.com

  ADMINSITRATIF : marseille@asptt.com

- **NATATION - SAUVETAGE**

  07.69.41.88.25 - natation.marseille@asptt.com - sauvetagesecourisme.marseille@asptt.com

- **VOLLEY-BALL**

Mme. SARRAZIN Sandrine – Secrétaire de la section : 06.83.62.46.07
Mr. GUYONNET-BENAIZE Cédric – Président de la section : 06.78.26.60.41
aspttmarseillevolley@gmail.com